



INDICATIONS REGLEMENTAIRES

 **Secteur** où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

 **Secteur** où les constructions sont autorisées.

Commune de
LAA-MONDRANS

CARTE COMMUNALE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du.....
approuvant la carte communale

Document graphique

ECH. 1/5000

Mai 2008